

Règlement AS Féminin et calendrier 2023/2024

(Validé le 7 Septembre 2023)

Les équipes seront composées de 8 joueuses au minimum et de 12 joueuses au maximum, possibilité de rajouter une ou plusieurs joueuses après l'inscription (au plus tard le 01/11/2023), dans la limite de 12 joueuses par équipe. (A titre exceptionnel, le nombre de joueuses peut être supérieur à 12. De ce fait, aucun report de match ne sera autorisé pour « manque de joueuses »).

NOTA : le panachage de joueuses issues de différentes sociétés du District 04/05 est autorisé.

Le Championnat interclubs Féminin du district 04/ 05 se déroulera en match "aller/retour", suivant le calendrier établi (6 rencontres). Un classement sera établi en fonction du nombre de points obtenus : rencontre gagnée : 2 points – rencontre nulle 1 point – rencontre perdue 0 point.

L'équipe gagnante représentera le District Bouliste lors de la Coupe de Provence organisée par la Ligue.

1°-Championnat

Pour chaque rencontre, l'équipe doit être constituée d'au moins 6 joueuses, dont 3 au minimum possédant une licence de 4^{ème} Division.

Les rencontres se déroulent sur 3 tours :

1er tour : un simple, un double et un triple. Durée 1H30

2ème tour :

- 4 points ciblés sur 5 cibles, 2 boules par cible
- 2 tirs de précision sur 5 cibles, 2 boules par cible(*)
(* Possibilité après accord des 2 capitaines d'équipe en début de rencontre :
- de remplacer une, voire les deux épreuve(s) de tirs ciblés, par une ou deux épreuve(s) de points ciblés.

3ème tour : un simple, un double et un triple. Durée 1H30

Match sur un total de 40 points, l'équipe gagnante est celle qui totalise plus de 20 points. Le match nul est autorisé.

Attribution des points :

- 6 points à la triplette
- 4 points à la doublette et simple
- 2 points par « ciblé »
- En cas de nul, partage des points

2° - Réception des équipes :

Pour les équipes reçues, seuls les repas des joueuses et du coach seront pris en charge par la société qui reçoit. Si accompagnants, une participation financière peut être demandée (pour la bonne forme un maximum de 9 repas peut être pris en compte sauf accord entre capitaines et A.S.).

3°- Temps mort

Possibilité à chaque capitaine d'équipe de demander une fois par partie, un temps mort d'une minute dans le premier et troisième tour, sauf dans les 10 dernières minutes réglementaires.

4° - Déroulement :

Les équipes qui reçoivent choisissent les 3 jeux d'évolution pour le 1^{er} tour mais doivent impérativement proposer des jeux différents pour le 3^e tour : simple, double et tripléte doivent se dérouler sur des jeux différents par rapport au 1^{er} tour.

Remplacement de joueuse :

- Les remplacements peuvent avoir lieu à la fin de chaque mène,
- Au cours des épreuves en tripléte et double, le remplacement d'une ou plusieurs joueuses en cours de partie est libre, Au moins, une joueuse de la formation initiale doit être présente sur le terrain.
- Une joueuse qui est prévue pour la doublette et qui sort ne peut évoluer dans la tripléte ensuite, à fortiori si la partie est terminée ; même chose pour la tripléte vis-à-vis de la doublette.

5° - Report des rencontres

Si un changement de date est décidé (pour des raisons valables), le District doit en être informé, ainsi que la date du report établie d'un commun accord. S'il y a désaccord entre les 2 capitaines, le responsable du District tranchera.

6°-Tenue

Important: Haut de tenue uniforme obligatoire pour toutes les rencontres.

7°-Licence

Licences en règle (photo récente, tampon de l'A.S. empiétant - signature de la joueuse - visa médical (date, tampon, signature du médecin) : à défaut de ce visa médical, licence de l'année précédente avec visa médical + Attestation sur l'honneur de renseignement du questionnaire médical signée par la joueuse, date récente.

La vérification des licences est sous la responsabilité de chaque capitaine, ou d'un arbitre si présent.

8°- Discipline

Chaque responsable d'équipe s'engage au respect du règlement. En cas de non-respect, une sanction sera étudiée selon le manquement de l'équipe ou d'une joueuse du championnat.

9° - Calendrier des interclubs féminin

Les dates qui ont été retenues dans le calendrier sont les suivantes :

- Dimanche 1 Octobre 2023
- Dimanche 15 Octobre 2023
- Dimanche 5 Novembre 2023
- Dimanche 26 Novembre 2023
- Dimanche 17 Décembre 2023
- Dimanche 14 Janvier 2024
- Dimanche 4 Février 2024
- Dimanche 10 Mars 2024

Gap le, 08/09/2023

Le Président du District 04/05

Jean- Pierre EYRAUD